

Juan Perez Marin, président de la Confédération européenne pour l'emploi des handicapés « Il faut harmoniser nos solutions en Europe »

> Points de repère

● Médecin combattif

Juan Perez Marin a été l'un des premiers en Andalousie à clamer son indignation face à l'exclusion des personnes handicapées. Dans les années 70, ce médecin découvre, dans les zones rurales, les mauvaises conditions de vie des personnes handicapées mentales. En 1972, il met en place à Cabra, près de Cordoue, une structure sociale éducative. L'insertion des personnes handicapées mentales allait devenir son combat. Il crée ensuite l'association Promi. Objectif : la promotion de la personne déficiente mentale adulte à travers l'insertion sociale et professionnelle, au sein d'une vie aussi normale que possible. Promi accompagne aujourd'hui près de 700 personnes handicapées dans des centres, foyers et structures d'accueil. En 1978, il crée la Fadme (Fédération andalouse des associations pour les déficients mentaux). En 1980, il devient président de la FEAPS (Federacion española de asociaciones pro subnormales). Reconnu pour son combat en faveur du respect de la personne, il est élu président de la CEEH en novembre 1997.

Quels sont le rôle et la mission de la CEEH (Confédération européenne pour l'emploi des personnes handicapées)?

C'est une organisation non gouvernementale européenne. Elle rassemble des représentants d'organisations non gouvernementales des pays de l'Union européenne dont la mission est la formation et l'emploi des personnes handicapées. Elle est représentée par des institutions de chacun des pays de l'Union.

Quelle importance est donnée à la formation ?

L'emploi et la formation sont les priorités de la CEEH. Le fait que nous ayons tant formé pendant aussi longtemps et que nous ayons si peu généré d'emplois nous conduit à nous interroger sur la formation. Nous la remettons en cause lorsqu'elle ne s'achève pas par la création d'emplois. La formation ne prend son sens que si le résultat final est l'emploi.

Quels sont les pays qui innovent en matière d'emploi des personnes handicapées ?

Les structures d'emploi accessibles aux personnes handicapées se sont surtout développées dans les pays du nord de l'Europe. De nombreuses réalisations prouvent par exemple, que des personnes souffrant de handicap mental ont pu réaliser des travaux de qualité. Mais toutes ces innovations qui naissent en Europe restent insuffisantes pour envisager de les étendre à tous les pays de l'Union.



Tugdual Ruellan/Formules Presse.

« Les pays de l'Union européenne doivent travailler ensemble pour le développement de l'emploi des personnes handicapées. »

Juan Perez Marin, président de la CEEH, Confédération européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Quel est votre projet, en tant que président ?

La vision paternaliste du traitement du handicap plane encore dans l'Union européenne. Qui dit emploi dit compétence, travail bien fait, produit, savoir-faire. Les personnes handicapées ont des compétences et des possibilités pour s'insérer dans le monde du travail pour peu que l'on se donne la peine de rendre accessibles les postes. Mon projet vise à faire évoluer les mentalités de nos dirigeants, des chefs d'entreprise et de chaque citoyen.

Comment ce projet s'inscrit-il dans la politique européenne pour l'emploi ?

Depuis le Conseil des ministres européens qui s'est tenu au Luxembourg, les politiques d'emploi pour tous et pour les personnes handicapées sont devenues exigibles pour chacun des pays de l'Union. Mais combien d'espérances ne s'accomplissent jamais, combien de lois, conçues pour protéger, sont en fait

inutilisables ! Employer des personnes handicapées doit être pour chacun des pays de l'Union, une priorité absolue.

Quels sont les principaux axes de travail que compte développer la CEEH dans les années à venir ?

L'emploi doit être au cœur des politiques en faveur des personnes handicapées. Les représentants des pays de l'Union européenne doivent travailler ensemble sur cette question. Nous devons harmoniser nos solutions pour le développement de l'emploi des personnes handicapées. Il nous faut devenir des promoteurs des entreprises qui offriront demain des solutions d'emploi aux personnes handicapées. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps le fait que 85 % des personnes handicapées attendent un emploi.

Entretien réalisé par T. Ruellan

> Emploi et handicap en Europe

Paradoxalement, alors que les États-membres de l'Union européenne développent politique en faveur des personnes handicapées, il n'existe pas de statistiques fiables élaborées à partir de critères communs. Cependant, la Commission européenne estime le nombre de citoyens européens handicapés à 40 millions. Parmi eux, 43 % à 54 % sont en âge de travailler : ce sont donc environ 17 à 22 millions de personnes en âge de travailler qui souffrent d'un handicap, qu'il soit physique,

sensoriel, mental ou psychique. Le taux de chômage des personnes handicapées oscille, selon les pays, entre 18 % et 82 %. Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 20 à 30 % inférieur à celui des personnes valides. La durée de leur chômage est plus longue que celle du reste de la population. Bon nombre de pays ont opté pour une obligation d'emploi dont le quota varie de 2 à 6 %.

(source : Inffo flash).